

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2026-022

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	20
Suppléants présents :	1
<i>(Avec voix délibérative)</i>	
Pouvoirs titulaires :	1
Votants :	22
Pour :	22
Contre :	0

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à 18H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint Germain Les Belles sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 24
Février 2026

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDEMPT Véronique, REDON-SARRAZY Maryvonne, SARRE Michel, TARRADE Gilbert.

VERSEMENT D'UN
ACOMPTE A VALOIR
SUR LA COTISATION
2026 DUE A LA
CHATAIGNERAIE
LIMOUSINE

ABSENTS EXCUSES :

- Stéphanie GENESTE (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE),

SUPPLEANT PRESENT (Avec voix délibérative) :

- Caroline DELHAYE (Suppléant d'Emilie GILLET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick LABRUNE

Monsieur le Président précise que la prochaine Assemblée Générale de la « Fédération de la Châtaigneraie Limousine » aura lieu après les prochaines échéances électorales.

Il rappelle que le montant de la cotisation **2025** versée par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne à cet organisme s'élevait à **14 526.92 €**.

Pour assurer son fonctionnement, cette structure vient de solliciter le versement d'une avance sur la cotisation **2026** qui correspond à **50 % de la cotisation 2025**, soit un montant de **7 263.46 €**.

Monsieur le Président propose ensuite à l'assemblée de valider le versement de cette avance.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- VALIDE** le versement d'une avance sur la cotisation **2026** de **7 263.43 €** au profit de la « Fédération de la Châtaigneraie Limousine »,
- AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer le mandatement de cette somme au profit de cet organisme.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GERMAIN LES BELLES, LE 4 MARS 2026

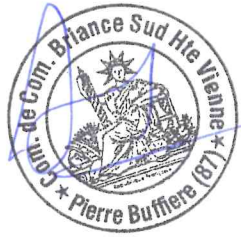
Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260304-2026-022-DE
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

**Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET**

**Le Secrétaire de séance :
Patrick LABRUNE**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260304-2026-022-DE
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026